

### 1. Comment le remplir ?

- L'ensemble des rubriques est à compléter.
- Pour la partie « **budget** », un imprimé simplifié est proposé, mais chaque association pourra fournir les éléments de son bilan sous la forme qu'elle aura choisie dans le respect de la nomenclature du plan comptable associatif.
- **Les associations devront fournir le détail de leur trésorerie et les éventuels placements de trésoreries disponibles à la date de l'arrêté des comptes : solde bancaire, solde de caisse, trésorerie placée (SICAV, fonds communs de placement, Caisse d'Épargne, Livret A, etc ...)**

### 2. Les pièces à joindre au dossier type :

- Un RIB /RICE/RIP (relevé d'identité bancaire, Caisse d'Épargne ou postal) s'il n'a pas déjà été fourni, ou s'il a changé dans le courant de l'année.
- Le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale et/ou du dernier Conseil d'Administration
- Le plus récent rapport d'activité ou le rapport moral
- Les comptes du dernier exercice approuvés par le président ou le trésorier ou certifiés par un commissaire aux comptes
- Attestation d'assurance multirisque et responsabilité civile (actualisée)
- Le titre de propriété ou d'occupation des infrastructures
- Le calendrier officiel de la dernière saison sportive
- La déclaration sociale nominative du personnel administratif et technique sportif
- **L'attestation de la Fédération d'affiliation justifiant du nombre de licenciés.**

### 3. Pièces complémentaires à joindre dans les cas suivants

- Première demande
  - Les statuts (photocopie)
  - La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement constituée
  - La déclaration de l'association au JO (photocopie)
  - Le récépissé de déclaration à l'INSEE (n° SIRET)
- Changement de statut
  - Les nouveaux statuts (photocopie)
  - Le récépissé de la modification en Sous-Préfecture (photocopie)
- Demande de subvention non signée par le président de l'association
  - Le pouvoir donné par le président au signataire



**LES DOSSIERS NE SERONT ACCEPTÉS PAR LE SERVICE DES SPORTS ET  
ETUDIÉS UNIQUEMENT S'ILS SONT COMPLETS.**